

LETTRE DE SESSION **HIVER 2023**



Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à l'occasion de cette première législature d'un parlement nouvellement composé.

Le GEM représente plus de 100 sociétés multinationales suisses et étrangères implantées dans la région lémanique et employant quelques 38'000 collaborateurs. Nous nous engageons en faveur de conditions cadre qui garantissent l'attractivité et la compétitivité de la Suisse.

Il nous tient à cœur en particulier de promouvoir un tissu économique ouvert, favorable à tout type et toute taille d'entreprise, respectueux des enjeux actuels en matière de durabilité et de responsabilité.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de venir à votre rencontre mardi 19 décembre, à l'occasion d'un petit déjeuner que nous organiserons au restaurant de la Galerie des Alpes.

François Rohrbach
Président du GEM

22.067 Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse

La pénurie de main d'œuvre qualifiée fait rage en Suisse. L'indice de la pénurie de personnel publié le 28 novembre par Adecco a atteint un nouveau record, soit 191 points, contre 155 l'an passé. Vu l'évolution démographique, il est à craindre que la situation empire encore ces prochaines années.

C'est dire à quel point il est indispensable pour les entreprises multinationales de pouvoir compter sur la main d'œuvre étrangère qualifiée en provenance d'Etat tiers, faute de vivier suffisant dans l'UE et l'AELE.

Malgré ce constat, les diplômés des hautes écoles suisses, ressortissants d'Etats tiers, au bénéfice de formations dans des domaines recherchés, sont contraints à l'issue de leurs études de regagner leur pays. Cette situation est regrettable et contraire aux intérêts de la Suisse.

Un accès facilité au marché du travail suisse pour ces étrangers titulaires de diplômes suisses permettrait de répondre pour partie aux besoins des employeurs.

Le GEM salue le projet de loi qui vise à faciliter l'accès au marché du travail des diplômés de hautes écoles suisses, ressortissants d'Etats tiers. Cette facilitation ne suffira pas à combler la pénurie, mais constitue une mesure allant dans ce sens. Le GEM recommande d'aller de l'avant avec ce projet et de ne pas le renvoyer au Conseil fédéral.

Organisation internationale du Travail: convention n° 190 et rapport sur la Déclaration du centenaire

La convention n° 190, adoptée par l'OIT en 2019, vise à prévenir, combattre et éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Il s'agit du premier traité international qui établit un cadre commun pour la prévention et la lutte contre le harcèlement.

En ratifiant ce traité, la Suisse réaffirmera sa volonté de respecter le droit de chacun à un travail exempt de violence et de harcèlement.

Le droit suisse et la jurisprudence concrétisent d'ores et déjà le droit à un travail exempt de violence et de harcèlement. Le degré de protection offert aux victimes est d'un standard élevé en comparaison internationale. La ratification de ce traité n'entraînera donc pas l'obligation pour la Suisse d'adapter le droit existant qui est suffisant dans ce domaine.

Le GEM a toujours défendu les valeurs de la responsabilité sociale des entreprises. Il estime que le refus de la Suisse de ratifier cette convention entamerait fortement la crédibilité du pays sur la scène internationale et aurait un impact

négalif sur son image et celle de la Genève internationale qui héberge le siège de l'OIT.

Il est indispensable que la Suisse ratifie cette convention afin d'affirmer haut et fort qu'elle condamne la

violence et le harcèlement dans le monde du travail et s'engage dans la lutte contre ces fléaux.

[Le GEM soutient la ratification de cette convention par la Conseil fédéral.](#)



Groupement des
Entreprises
Multinationales

Groupement des Entreprises Multinationales
98 rue de Saint-Jean - CP - 1211 Genève 3
T +41 58 715 32 99 - info@gemonline.ch
www.gemonline.ch

A propos du GEM

Le Groupement des Entreprises Multinationales (GEM) vise à promouvoir et à défendre les intérêts communs de ses membres auprès des autorités et du public. Avec plus de 100 membres, entreprises multinationales d'origine suisse et étrangère de toutes tailles dont le siège est situé en Suisse romande, le GEM représente près de 38'000 emplois dans cette région.